

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 juin 2026

SUR LA JUSTICE CRIMINELLE ET LE RESPECT DES VICTIMES - (N° 2681)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 33

AMENDEMENT

présenté par
Mme Bergantz et Mme Miller

ARTICLE 12

I. – Au début de la première phrase de l’alinéa 8, substituer aux mots :

« Les I et II de l’article 10 entrent »,

les mots :

« L’article 10 entre ».

II. – En conséquence, à la seconde phrase du même alinéa 8, substituer aux mots :

« Ils s’appliquent »,

les mots :

« Il s’applique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.